



Assemblée Générale de l'association UDE

le 12 mai 2017

Conseil d'Administration UDE 2016

1- Guillaume Darden (vice-président)

2- Miguel Diaz

3- Marie Hélène Elicetche

4- M. Odile Etcheverry

5- Christiane Giraud

6- M Thérèse Larralde

7- Alain Labatjuzan (secrétaire)

8- Armand Larre (trésorier)

9- Christina Raymond

10- Marie-Hélène Rodrigues (présidente)

11- Trini Treuillet-Valette

12- Krixtian Heilmann (a quitté le CA mais reste adhérent)

1. Bilan moral



2. Bilan financier



RAPPORT FINANCIER 2016/2017

Comptes arrêtés au 30/03/2017

<u>Détail des rentrées</u>	<u>Détail des dépenses</u>
Adhésions et dons : 855 € Produits financiers (intérêts sur livret) : 26,26 €	Location vide projecteur 10 € Courses AG : 207,13 € Frais dossier canal : 85,45 € frais huissier + frais envoi poste : 332,88 € Cade cotisation 25 € Abonnement blog : 67,70 € Top office : 51,39 € Cotisation annuelle C Mutuel : 57,36 €
Total: 881,26 €	Total: 836,91 €

Pour cet exercice : les recettes et les dépenses restent en équilibre.

La trésorerie de l'association se compose comme suit :

- soldes créditeurs de la caisse pour **117,53 €**
- solde du compte courant pour **153.16 €**

3. Bilan d'activités





***LGV NON
AHT EZ***

Où en sommes nous ?

2 juin 2016 : Le ministre des transports Alain Vidalies annonce avoir signé la déclaration d'utilité publique (DUP) pour les LGV vers Dax et Toulouse alors que la commission d'enquête publique avait émis un avis défavorable.

- Fin juillet 2016 : Six recours juridiques ont été déposés au Conseil d'Etat contre le décret du 2 juin déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation des lignes ferroviaires à grande vitesse Bordeaux–Toulouse et Bordeaux–Dax .

Ils émanent notamment du monde agricole et viticole, des associations, des communautés de Communes...(52 demandeurs au total)

- 27 décembre 2016: les élus ont redemandé à l'unanimité la modernisation des voies existantes entre Bordeaux et l'Espagne plutôt que la construction d'une ligne à grande vitesse.

- 8 avril 2017 : Les élus de Nouvelle Aquitaine et d'Occitanie ont adressé un courrier au Président de la République et au Gouvernement appelant l'Etat à « respecter son engagement sur la construction des Lignes à Grande Vitesse (LGV) Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax ».

21 avril 2017 : En réponse à cette initiative, les Associations et Elus Nouvelle Aquitaine et Occitanie opposés au projet LGV Bordeaux Toulouse et Bordeaux Hendaye ont publié un communiqué où ils considèrent que le projet de LGV (GPSO) et les aménagements ferroviaires annexes sont juridiquement irrecevables et que les DUP prononcées tant par l'Etat que par les Préfets de Gironde et de la Haute Garonne pourraient être annulées.

- 14 avril: Action du CADE et de ses associations pour défendre et sauver la palombe bleue. Ce train de nuit que l'on veut supprimer part tard le soir de chez nous et arrive entre 7 et 8 h du matin à Paris. on peut y prendre des couchettes. C'est le seul train qui permet de disposer de la matinée à Paris. Les TGV, eux, arrivent après 12h et le dernier TGV arrivant vers minuit il vous faut prendre une chambre d'hôtel pour disposer de votre matinée. L'ouverture de Tours Bordeaux n'y changeant rien comme on peut le voir dans les récentes protestations du maire de Bayonne soulignant que l'heure gagnée est effacée puisque les TGV partent plus tard et arrivent donc à la même heure qu'aujourd'hui.



LGV : L'OBSTINATION AU POUVOIR

- * Malgré les engagements de J.M. Ayrault, Premier Ministre et les multiples rapports prônant la fin du « Tout TGV »,**
- * Malgré le rapport de la Cour des comptes considérant la grande vitesse ferroviaire comme « un modèle porté au-delà de sa pertinence »,**
- * Malgré une explosion de la dette de la SNCF (plus de 50 milliards d'euros !) due à des projets pharaoniques, un trafic en baisse et une gestion désastreuse d'un Etat actionnaire irresponsable,**
 - * Malgré l'absence d'un début de financement du projet.**
 - * Malgré l'avis défavorable de la commission d'enquête publique**

**LE PROJET DE LGV N'EST TOUJOURS PAS ABANDONNÉ !
NOUS DEVONS RESTER MOBILISÉS !**

Les candidats aux prochaines législatives seront interrogés à nouveau sur leur positionnement concernant la LGV. Mais cette fois il leur sera également demandé de confirmer leur opposition sur leur profession de foi.

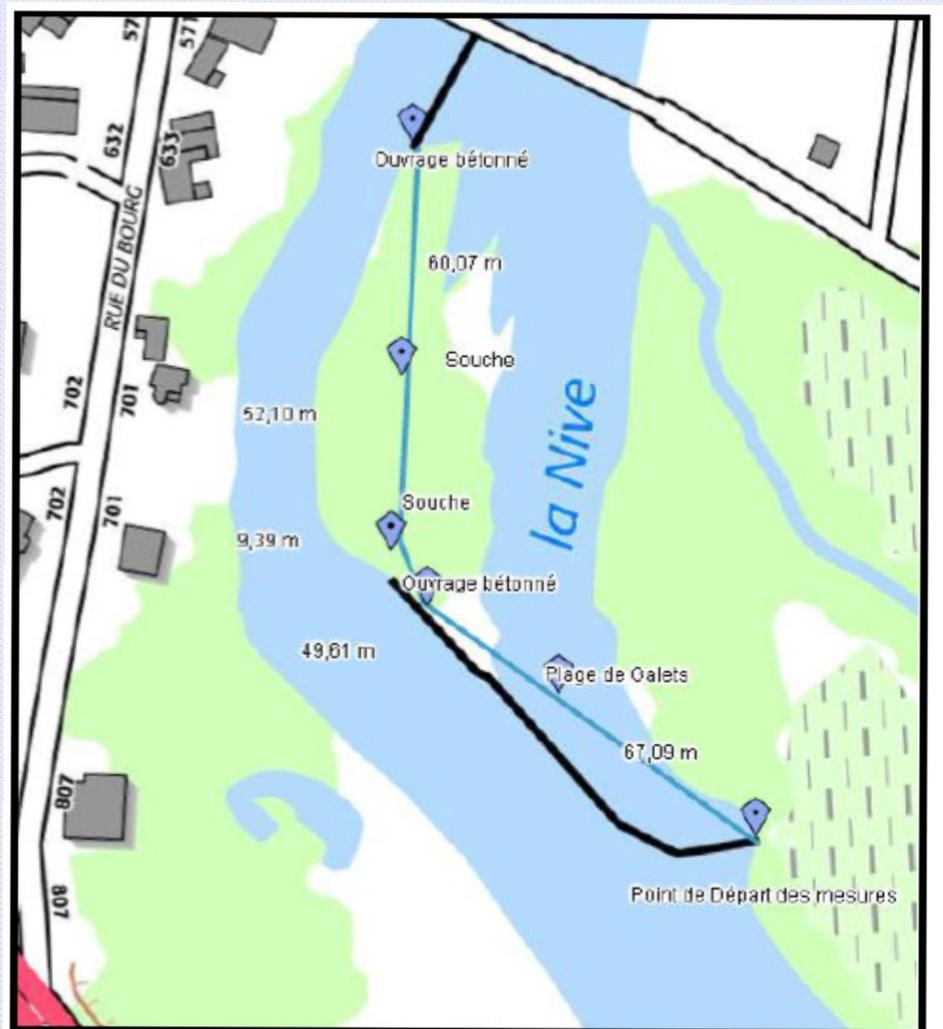
CANAL du BOURG



Juin 2016 : UDE a fait réaliser une étude par huissier.

L'objectif était de prouver que l'étendue des travaux réalisés sur la Nive ne relevait pas d'une déclaration mais plutôt d'une autorisation.

(autorisation = enquête publique)



1. Distance mesurée depuis le point de départ en rive droite, jusqu'en bout d'une plage de galets sise environ à mi-distance de la rive et de l'île : **67,09 m.**
2. Distance mesurée du point sur la plage de galets **jusqu'au reste** de l'ouvrage bétonné en amont de l'île : **49.61 m.**

Longueur de l'ouvrage détruit : **116.7m**

3. Distance mesurée entre la partie bétonnée et la première souche : **9.39 m.**
4. Distance mesurée entre les deux souches : **52,10 m.**
5. Distance mesurée entre la seconde souche au reste de l'ouvrage bétonné en aval de l'île : **60.07 m.**

Longueur de l'île en continuité de l'ouvrage précédent: **121.56m**

Total de l'intervention le long de la Nive (arasement + déboisement « à blanc » de l'île) : 238.26m !

Le constat d'huissier a été ajouté au dossier en cours d'instruction
au Tribunal Administratif de PAU le 21 juin 2016

Octobre 2016 : Le Préfet a déposé un mémoire en défense auquel UDE a répondu en décembre. L'essentiel de notre argumentation repose sur la propriété publique du canal .

Extrait :

A-Arguments concernant la propriété du canal du bourg (légalité externe)

1. le cadastre n'est pas probant pour établir la propriété du « canal du bourg » comme le prétend La DDTM
2. Le canal du bourg n'est pas fondé en titre
3. Il est domanial car « flottable et navigable » sauf preuve contraire
4. De plus, même si ce canal était « fondé en titre », cela ne fonderait pas, malgré tout, la propriété privée
5. Enfin, nous apportons la preuve de la propriété publique du canal par un arrêté préfectoral, confirmé par un arrêt du tribunal des conflits

Conclusion : Il n'est donc pas un « canal artificiel » mais un « bras naturel de la Nive » aménagé. Nous demandons au tribunal de bien vouloir prononcer l'illégalité de la déclaration de travaux concernant le « canal du bourg », de l'autorisation de commencement accordée par le préfet des P.A en juillet 2015 ainsi que de l'arrêté complémentaire d'octobre 2015 et de rétablir ainsi les droits de la collectivité sur un patrimoine historique inestimable.

8 mars 2017 : le tribunal nous avise que l'instruction sera close le **11 avril 2017**.

10 avril 2017 : les avocats de M Duhalde dépose un mémoire en défense, ce qui reporte la clôture du dossier au **16 mai**. La décision sur le fond sera donnée après cette date.

DECHARGES SAUVAGES



Les décharges sauvages

Comme vous avez pu le voir, le CADE a frappé un grand coup en 2016 en portant devant la justice plus de 30 dossiers de décharges sauvages. Rien que sur l'année 2015, 748 décharges sauvages ont été répertoriées par le département !

- **28 juin 2016** : Conférence de presse du CADE qui tire la sonnette d'alarme en publiant les dossiers qu'il a constitué.
- **Janvier 2017** : le CADE assigne un pollueur au tribunal. L'entreprise Sallaberry (Société Luzienne de travaux Publics) est condamnée à 50 000 euros d'amende. Elle fera appel.
- **7 mars 2017** : La Luzienne de travaux Publics sera finalement condamnée à 30 000 euros d'amende et publication du jugement dans la presse. **Pour le CADE qui a porté ces dossiers comme pour une quarantaine d'autres décharges sauvages c'est une première victoire qui devrait annoncer la fin d'un système qui bafouait la loi.**

Décharges à Ustaritz

La première est bien sur Bordaberria.

Nous avons obtenu sa fermeture définitive mais les déchets resteront malheureusement **enfouis à tout jamais !**

A notre demande, M le Maire s'est engagé à associer UDE et le CADE à :

« la réception des travaux »

Il précise aussi dans son courrier du 27 juillet 2016 qu'il prend en compte dans le cadre de la révision du prochain PLU en cours la disposition réglementaire demandée par UDE, soit :

« l'identification du site comme décharge ».

Ceci nous garantit que la zone ne pourra être rendue constructible, même pour des bâtiments agricoles.

A ce jour, les travaux sont terminés. M le maire vient de nous confirmer que la réception des travaux aura lieu dans les jours qui viennent.

La deuxième se trouve au bas Arruntz : route de Portua.

Il s'agit d'un dépôt ancien alimenté successivement par divers entrepreneurs mais **officiellement déclaré fermé depuis juin 2016** (annonce faite au comité de quartier).

Alors, début juillet, alertés par des riverains , nous nous sommes rendus sur place pour faire des photos et constituer un dossier que nous avons transmis à la mairie le 12 juillet 2016. Les déchets déposés étaient des déchets non inertes et dangereux pour la nature et le risque de pollution du ruisseau en contrebas était évident.

Le maire a demandé à l'entreprise de fermer la zone et de mettre en place un plan de réhabilitation (sans enlèvement des déchets toxiques). Sur le plan projet d'aménagement que la mairie nous a envoyé, **la hauteur du remblai de 39,84 m !!**

Les travaux ont débuté en janvier 2017 et devraient être terminés fin août avec la végétalisation définitive (courrier maire du 11 janvier 2017)

On voit bien le remblai : espace déboisé au milieu des arbres :



Voici ce que nous y avons trouvé: divers contenants en plastique ,des récipients ménagers métalliques, morceaux de pvc...des clichés de radiologie, des bout de ferraille, des cadres de chaise en métal, briques, des plastiques sanitaires, morceaux de bitume.....

Beaucoup de carrelages ,des radiateurs en fonte...

Nous avons aussi observé des lixiviats (« jus » qui s'écoulent et prouvent qu'il ne s'agit pas de déchets inertes)



MINES D'OR



NI ICI, NI AILLEURS !

Plusieurs membres d'UDE participent aux réunions de l'association stop mines eh qui luttent contre l'ouverture des mines d'or.

*** 10 juin 2016 :** Beau rassemblement de 150 personnes à St Pée pour dénoncer la tentative de Sudmine de mettre en place une commission de suivi alors que son permis n'avait pas été accordé. Finalement, les représentants de Sudmine se sont « dégonflés » !

*** Février 2017 :** Plus d'un millier de personnes ont répondu le samedi 11 février à l'appel à mobilisation qui a fini par une marche dans les rues d'Espelette.



*** A retenir : Extrait du texte de Martine Bouchet**

Aujourd'hui, il n'y a plus de mines ouvertes en France métropolitaine. Mais toutes les mines qui ont déjà été exploitées que ce soit Rouez en Sarthe, Chéni dans le Limousin, Salsigne près de Carcassonne : toutes ces anciennes mines ont un périmètre protégé par des grillages pour que le public n'y rentre pas, car la terre et l'eau sont trop polluées.

A Salsigne, près de Carcassonne, dans les 20 communes des alentours, le taux de cancers du poumon a augmenté de 80% et le taux de cancers du larynx de 110%.

Les riverains n'ont plus le droit d'utiliser leur eau pour arroser leurs légumes, par un arrêté préfectoral, alors que la mine a été fermée il y a plus de 10 ans.

La seule chose de durable dans la mine, ce sont ses déchets.

*** Mais le projet n'est pas abandonné.** Les candidats aux législatives seront consultés sur le sujet dans les prochaines semaines.

* Une grande manifestation est envisagée prochainement à Bayonne.

A suivre donc ! Le projet est destructeur, il nous faut rester mobilisés !

COMPTEURS LINKY

* **UDE a mis en ligne de nombreuses informations sur le sujet** : nous vous invitons à les consulter.

* **26 octobre 2016** :UDE écrit au maire pour inciter la commune à informer les uztariztars.

Il nous semble important que la mairie se penche sur le sujet, réponde aux demandes des citoyens qui ont utilisé le courrier type mis en ligne par UDE. Le remplacement des compteurs sur la commune n'est prévu qu'en 2020. Cependant nous savons que dans plusieurs communes ils ont été posés bien avant la date prévu.

* **UDE a participé à l'action nationale du 22 mars** contre la pose des compteurs dit « intelligents » : rassemblement devant la sous-préfecture.

* **UDE réfléchit à l'organisation d'une réunion d'information** pour les habitants des villages de « l'entre-côte ».

COMPTEURS LINKY

* **UDE a mis en ligne de nombreuses informations sur le sujet** : nous vous invitons à les consulter.

* **26 octobre 2016** :UDE a écrit au maire pour inciter la commune à s'intéresser au sujet.

En effet, Il nous semble important que la mairie réponde aux interrogations des citoyens qui ont utilisé le courrier type mis en ligne par UDE.

Le remplacement des compteurs sur la commune n'est prévu qu'en 2020. Cependant nous savons que dans plusieurs communes ils ont été posés bien avant la date prévu.

* **UDE a participé à l'action nationale du 22 mars** contre la pose des compteurs dit « intelligents » : rassemblement devant la sous-préfecture.

* **UDE réfléchit à l'organisation d'une réunion d'information** pour les habitants des villages de « l'entre-côte ».

Nous avons aussi participé à :

* 15 au 17 juillet 2016: 6ème forum des GPll (Grands Projets Inutiles et Imposés) à Bayonne. Ce forum sur 3 jours faisait suite à la COP 21 et a connu un grand succès : 150 personnes. Plusieurs membres d'UDE ont participé en tant que bénévoles.

* 3 septembre 2016 : UDE était présent au forum des associations d'Ustaritz



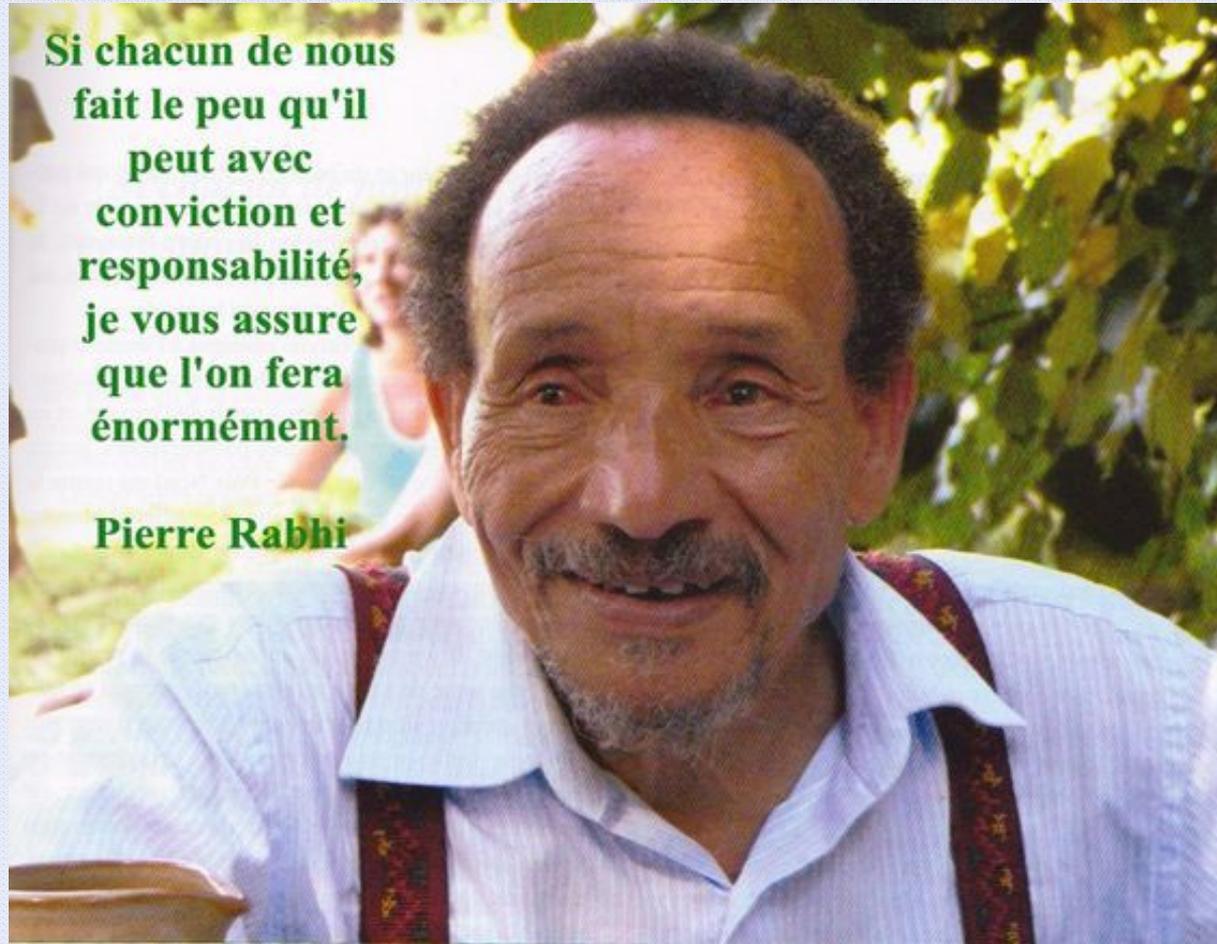
*** 24 septembre 2016 : Errekak'eau à Baigorri: 2 tonnes de déchets !**



*** Opération « Nive Zéro Déchet » à Itxassou : 6 tonnes de déchets !**



Election du Conseil d'Administration 2017



VOTES : Bilan moral
Bilan financier
Bilan d'activités

Renouvellement du Conseil d'Administration

Membres actuels :

Guillaume Darden (vice-président) ___ Miguel Diaz ___ Marie Hélène Elicetche ___

Marie Odile Etcheverry ___ Christiane Giraud ___ M Thérèse Larralde ___

Alain Labatjuzan (secrétaire) ___ Armand Larre (trésorier) ___ Christina Raymond ___

Trini Treuillet-Valette ___ Marie-Hélène Rodrigues (présidente)

Nous serions heureux d'accueillir de nouveaux membres :

n'hésitez pas , rejoignez-nous !